

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2791(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Définition des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires, ainsi que des financements non liés aux coûts pour le remboursement des dépenses des États membres par la Commission	
Complétant 2018/0196(COD)	
Sujet	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	
4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	
4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes	
4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	
4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)	
7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas	
7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)	
7.30.09 Sécurité publique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI Développement régional		

Événements clés			
13/02/2019	Dossier renvoyé a la commission compétente		
07/07/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)04524	
07/07/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2791(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	REGI/9/12598

Document de base non législatif		C(2023)04524	07/07/2023	EC	
---------------------------------	--	------------------------------	------------	----	--